



Litige entre particuliers

Par Lucie

Bonjour,

Suite à un achat de voiture avec un particulier, un voyant d'huile indiquant un défaut de compression s'est manifesté le jour même de l'achat après 4 heures de route. Le temps pour moi de se garer le moteur coupe elle démarre plus. J'appelle le vendeur sur-le-champ. J'envoie la voiture au garage à mes frais. Le garage dit: Problème de compression que le vendeur devait connaître avant la vente, mais le fait que j'ai roulé à aggraver. Mais il se trouve que le virement effectué lors de l'achat n'est pas parti suite à un changement de signature, mais que j'ai validé dès que j'ai su. J'ai fait des propositions au vendeur pour les réparations à l'amiable, mais lui veut d'abord son argent et dit veut M'AIDER, mais je le crois pas, il menace de porter plainte et de saisir la justice? Puis je lui rendre la voiture ? Comment faire. Merci

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement